Centre SocioCulturel
"La Maison Pour Tous du Pays Mélusin"
enfance jeunesse - famille parentalité
soutien à la vie culturelle - associations et partenaires
"Plus on est de fous, plus y'a de vie !"

ACCUEIL DE LOISIRS ESCAP-ADOS

11-17 ANS

REGLEMENT INTERIEUR

MAJ 25/09/2025

Escap-ados est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) géré par le Centre Socioculturel « La Maison Pour Tous du pays mélusin » et déclaré auprès de la Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sports (DRAJES ex DDCS).

MODALITES D'ACCUEIL DANS LA STRUCTURE

Périodes d'ouverture et modalités d'accueil

Escap-ados accueille les enfants pendant les périodes de vacances et le mercredi après-midi pendant les périodes scolaires.

Différentes activités sont proposées aux jeunes :

- Chantiers-loisirs
- Stages
- Accueil informel
- Séjours
- Sorties à la journée
- Atelier web-radio le mercredi après-midi…

Les animations s'organisent avec les pré-ados et ados, selon leurs envies. Les horaires d'ouverture des accueils sont compris entre 9h et 17h. Cependant, des animateurs sont présents 1 heures avant et après les ouvertures des différents accueils.

Les déplacements pour se rendre aux activités s'effectuent en bus commandé auprès d'un prestataire ou avec des minibus, mis à disposition de l'accueil de loisirs par la Maison Pour Tous du pays mélusin.

Des temps libres sont régulièrement organisés lors des séjours ou sorties, permettant aux jeunes de se promener sans animateur, en petit groupe. Si pour une raison ou une autre le responsable légal refuse cette décision, il doit en faire part au directeur.

Aide à la mobilité

Pendant les vacances, un service de bus, taxis ou minibus amène et dépose les enfants inscrits dans toutes les communes de l'ex Pays mélusin.

Attention, les horaires de ces transports varient en fonction des vacances.

Encadrement des enfants

Un directeur permanent est l'interlocuteur privilégié des parents pour toutes les questions relatives à l'organisation de la structure, à l'inscription, à l'accueil de l'enfant et aux activités qui lui sont proposées. Il met en place avec son équipe le projet pédagogique, consultable à l'accueil de la Maison Pour Tous du pays mélusin ou sur mptmelusine.fr.

L'équipe d'animation est composée principalement d'animateurs saisonniers selon les taux d'encadrement réglementaires :

- 50 % au minimum de titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou tout autre diplôme équivalent,
- 30 % maximum en cours de formation BAFA
- 20 % maximum sans qualification

L'équipe de direction et les animateurs élaborent un programme d'activités respectant le projet pédagogique et conforme au projet éducatif de l'association.

Des règles de vie s'appuyant sur les valeurs du projet éducatif et du projet pédagogique de la structure sont mises en place avec les enfants et font l'objet régulièrement de discussions. Les enfants doivent se conformer aux règles de vie instaurées ensemble. En cas de problèmes disciplinaires, le directeur sera informé par l'animateur responsable pendant l'activité.

L'ouverture des différents accueils de jeunes proposées par l'Escap-ados peut être réévaluées en fonction du nombre d'inscrits à l'activité.

RESTAURATION

Les enfants astreints à un régime alimentaire spécifique peuvent être accueillis, sous réserve qu'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) soit établi. Le PAI doit comprendre une attestation d'un allergologue sur le diagnostic, les symptômes et le traitement de l'allergie. Il ne sera pas proposé de repas de substitution. Après accord du Directeur, les parents ont la possibilité de préparer et d'apporter le repas de leur enfant sous leur responsabilité. L'accueil de loisirs s'engage à placer ce repas au frais et à le servir à l'enfant concerné.

La restauration n'est pas prise en charge par l'accueil de loisirs pour certaines activités spécifiques (ex : l'accueil informel).

INSCRIPTIONS

Conditions d'admission

L'accueil de loisirs accueille les pré-ados / ados de 10 à 18 ans, selon les activités.

Une vaccination est obligatoire et doit impérativement être à jour pour que l'inscription soir acceptée : le DT polio. Un mineur non vacciné peut être inscrit s'il dispose d'une attestation de contre-indication du médecin.

Les enfants doivent arriver à l'accueil de loisirs en bon état de santé et présenter des conditions d'hygiène satisfaisantes. La Maison Pour Tous se réserve le droit de refuser un enfant présentant régulièrement des poux, des lentes ou autres parasites, et des affections à caractère contagieux. L'accueil de loisirs informera tous les parents de ce type d'affections.

Situations particulières :

Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques…) la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un **Protocole d'Accueil Individualisé** (PAI).

Dès lors qu'un enfant bénéficie dans le cadre scolaire d'un PAI, la copie de ce document doit obligatoirement être transmise à l'ALSH.

Dans le cas où l'enfant ne bénéficie pas de PAI dans le cadre scolaire, cette démarche est à engager par la famille auprès du directeur de la structure.

Enfants en situation de handicap : une rencontre avec le référent départemental « accueil des enfants en situation de handicap » devra être programmée au moins 3 semaines avant l'accueil éventuel.

Pour tout autre accueil particulier, les parents devront contacter et rencontrer le directeur au préalable.

Modalités

Les inscriptions s'effectuent à la journée pour l'accueil informel ou à la semaine pour les chantiers loisirs ou les stages.

Elles sont enregistrées dans la limite des places disponibles et le respect des dates limites d'inscription communiquées par la structure.

Les familles procèdent aux inscriptions de leurs enfants **prioritairement** par l'intermédiaire de l'espace famille proposé par le logiciel de gestion de l'accueil de loisirs INOE. Un nombre de places limité sera réservé pendant un temps défini par la structure aux familles qui ne peuvent pas utiliser l'espace famille.

Toute inscription via l'espace famille vaut acceptation par la famille du présent règlement intérieur et du

projet pédagogique. De plus, il revient aux familles de mettre à jour régulièrement leur dossier sur l'espace famille (adresse, téléphone, personnes autorisées, vaccins des enfants…) et de fournir les documents demandés (**attestation de quotient familial, copie du carnet de santé**…).

Il est demandé aux familles qui n'utilise pas l'espace famille de remplir une fois par an, renouvelable en septembre, une fiche d'inscription et de transmettre des informations médicales concernant l'enfant via la fiche sanitaire de liaison. Pour valider l'inscription, il est obligatoire de renseigner l'espace famille via ENoé ou en cas de difficulté par voix numérique, à l'accueil de la Maison Pour Tous du pays mélusin, 12 rue des Sinsôts 86480 Rouillé, accueil@mptmelusine-csc86.org Tout changement de situation en cours d'année (adresse, numéros de téléphone, point de ramassage de vos enfants, situation d'allocataire...) doit être notifié par écrit.

Après vérification ou enregistrement d'une inscription, les familles reçoivent une facture par mail ou l'édite par le paiement en ligne.

Tarification et paiement des prestations

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du bureau.

Afin de faciliter l'accès à tous les enfants du territoire, une tarification selon le quotient familial est appliquée.

Le Centre Socioculturel a adopté le mode de calcul du quotient familial de la CAF et de la MSA, qui prend en compte les revenus et la composition du foyer.

Pour les familles rattachées à la Caf, le numéro d'allocataire permet d'accéder, de manière limitée et confidentielle, au quotient familial via le site de la Caf.

Pour les allocataires MSA, une attestation de quotient familial doit être adressée en début de chaque année scolaire.

Dans les autres cas, l'avis d'imposition est nécessaire pour le calcul du quotient familial.

En l'absence d'information permettant de déterminer le quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Tarifs 2025	Cotisation	Transport	Chantiers-loisirs	Ateliers, stages	Séjour été	Séjour Hiver
> 700	1€ par jour	3.50 € par semaine ou 1 € par jour	Au taux d'effort : QF X 0.025	Au taux d'effort : QF X 0.025 X le nbre de jour	99.00 €	200,00 €
701 - 999					109.00 €	220,00 €
1000 - 1299					148.00 €	260,00 €
1300 - 1599					182.00 €	300,00 €
1600 - 1899					215.00 €	340,00 €
<1900					237.00 €	400,00 €
Hors canton					275.00 €	480,00 €
					290.00 €	560,00 €

Les tarifs peuvent être modifiables suivant les projets et les années.

Règlement

Le paiement est à effectuer à l'accueil du CSC « La Maison Pour tous du pays mélusin » à Rouillé par carte bancaire, espèces, chèque (libellé à « Maison Pour Tous »), chèques vacances et virement (RIB disponible sur l'espace famille, rubrique « Documents »).

Les factures sont disponibles dans l'espace famille ou envoyées par mail sur demande.

Modification ou annulation d'inscription

Les familles ont la possibilité d'annuler ou de modifier leur inscription une semaine avant l'ouverture de l'accueil. Toute inscription est due, même si l'enfant n'est pas présent à l'accueil de loisirs. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

En cas de maladie de l'enfant, un avoir sera établi sur présentation d'un certificat médical.

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Assurance

Pendant toute la période durant laquelle le jeune est accueilli au sein de l'accueil de loisir, celui-ci est placé sous la responsabilité du Centre Socioculturel qui souscrit, chaque année, une assurance responsabilité civile. Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle et individuelle accident hors temps scolaire.

La responsabilité de l'accueil de loisirs ne peut pas être engagée en dehors des dates et horaires définis par le présent règlement.

En cas d'accident mineur, les animateurs ou agents seront amenés à dispenser les soins. Les circonstances de l'accident et les soins apportés sont notés dans un cahier de suivi.

En cas d'accident plus grave, les parents et les secours seront alertés. La direction et l'accueil du Centre Socioculturel en seront avisés.

Au cours d'un transfert (hôpital, médecin...), l'enfant sera accompagné par un animateur en attendant la prise en charge par les parents.

Tout accident sera déclaré par la famille auprès de sa compagnie d'assurance : pour ce faire, une déclaration circonstanciée d'accident lui sera transmise.

Tenue vestimentaire

Il convient de mettre une tenue adaptée à vos enfants, les différentes activités proposées pouvant être salissantes.

En fonction des saisons, chaque enfant doit avoir un vêtement de pluie, un chapeau ou une casquette.

Le tout devra être marqué aux nom et prénom de l'enfant.

Il n'est pas souhaitable que les enfants apportent des objets personnels (sauf si l'animateur référent lui demande). Le centre socioculturel décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage sur les effets personnels.